



**Gatineau, le 16 décembre 2015.** – Voici les sujets traités par mesdames et messieurs les commissaires lors de leur séance régulière du 14 décembre 2015.

### **Modification au calendrier scolaire primaire-secondaire de l'année 2015-2016**

Le conseil des commissaires a procédé à l'annulation de la résolution qui convertissait la journée pédagogique du 6 janvier 2016 en journée de classe régulière. Cette journée est maintenue comme étant pédagogique. Le conseil a mandaté le directeur général pour fixer les modalités d'application de la notion de «situation imprévue» avec les représentants du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, et ce, avant l'adoption du calendrier scolaire 2016-2017.

### **Nomination à la direction adjointe de l'école de l'Odysée**

Le conseil des commissaires a entériné la nomination de Mme Marilyne Boileau au poste de directrice adjointe à l'école de l'Odysée. Elle sera en poste à compter du 6 janvier 2016 et sa nomination deviendra permanente à la fin de sa probation.

# NOUVELLES DU CONSEIL

---

Page 2

## **Rapport annuel 2014-2015 du protecteur de l'élève. M. Reynald Labelle**

Les commissaires ont pris acte du dépôt du rapport du protecteur de l'élève pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2015. Le protecteur de l'élève a veillé à la gestion et au traitement des plaintes avec le personnel de la Commission scolaire des Draveurs. Le protecteur n'a reçu aucune plainte pendant l'année. Il a proposé des recommandations au conseil des commissaires.

## **CSST - Cotisation 2015, choix de la limite par lésion**

Le conseil des commissaires entérine une proposition que pour l'année 2016, une limite par lésion d'une fois et demie (1½) le salaire maximum annuel assurable.

## **Modification au protocole d'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la Municipalité de Cantley concernant l'utilisation des locaux**

Le conseil des commissaires a actualisé son protocole d'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la Municipalité de Cantley concernant l'utilisation des locaux de l'école de la Rose-des-Vents selon les dispositions intervenues entre les deux parties et que cette entente entre en vigueur à la date de sa signature et qu'elle vienne à échéance au 30 juin 2019.

## **Protocole d'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau concernant l'utilisation des terrains de tennis extérieurs.**

Les commissaires ont procédé à la signature du protocole d'entente entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau concernant l'utilisation des terrains de tennis extérieurs à l'école Polyvalente Le Carrefour selon les dispositions intervenues entre les deux parties et que cette entente entre en vigueur à la date de sa signature.

## **Autorisation pour l'octroi d'un contrat de gré à gré pour l'école Le Tremplin**

Les élus ont autorisé l'octroi du contrat de gré à gré avec la firme REGULVAR Canada Inc. pour le remplacement d'une carte de contrôle du système de ventilation AHU-2-gymnase à l'école Le Tremplin au montant de 6 900 \$.

## **Modification à l'organigramme 2015-2016 du Service des ressources informatiques clientèle et transport.**

Le conseil des commissaires a procédé à la modification de l'organigramme 2015-2016 du Service des ressources informatiques, clientèle et transport pour ainsi convertir le poste de coordonnateur du secteur des ressources informatiques en un poste de régisseur.

## Modifications des services éducatifs des élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école L'Oiseau Bleu

Les élus ont conclu que les services éducatifs dispensés aux élèves qui fréquentent actuellement l'école L'Oiseau Bleu en 6<sup>e</sup> année et qui résident sur les rues: de l'Oasis, du Désert, du Sahara, des Dunes, Impasse des Vents, du Mirage, soient prodigués à l'École secondaire Du Versant pour l'année scolaire 2016-2017.

## Régime d'emprunt à long terme

Les commissaires ont entériné un régime d'emprunt permettant à la commission scolaire d'emprunter pour refinancer les dettes à long terme qui viennent à échéance ainsi que les dépenses d'investissements de l'année courante, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées effectuer de temps à autre, d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 28 881 000 \$.

*Le conseil des commissaires et la Direction générale  
de la Commission scolaire des Draveurs vous  
souhaitent un joyeux temps des Fêtes!*

-30-

**Source:** Frédérica Dupuis  
Conseillère en communication  
Tél. : 819 663-9221, poste 11103  
Commission scolaire des Draveurs  
Courriel : [fredericadupuis@csdraveurs.qc.ca](mailto:fredericadupuis@csdraveurs.qc.ca)